Peut-on prendre des photos ?

Darul-Ifta

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَـٰنِ ٱلرَّحِيمِ

Question : Quelques savants en Grande-Bretagne considèrent permis le fait de prendre des photos d'adorateurs alors qu'ils suivent les prières en congrégation et d'enfants qui lisent le Qur'an, parce que ces images, si elles sont imprimées dans des magazines et des journaux, peuvent avoir un effet positif sur les non-musulmans et les encourager à découvrir l'islam et les musulmans.

Réponse : La louange est à Allah et que les prières et les bénédictions soient sur le messager, sa famille et ses compagnons. Prendre des photos des créatures qui ont une âme est interdit, que ce soit une image d'un être humain ou d'un animal, ou que ce soit un adorateur ou quelqu'un lisant le Qur'an ou d'autres actes similaires. Ceci parce que la prohibition de ceci est fermement établie dans les ahadith authentiques. De ce fait, il n'est pas permis d'imprimer des images dans des magazines, des journaux ou des bulletins. Même si ce sont des musulmans faisant leurs ablutions (*Wudhu*) ou lisant le Qur'an, que ce soit dans l'espoir de répandre l'islam ou d'encourager à se renseigner et à l'accepter. Ceci parce qu'il n'est pas permis d'employer l'interdit comme moyen d'étendre l'islam. Les types de médias permis sont nombreux, donc ils ne doivent pas être abandonnés en préférant d'autres types de médias interdits par Allah. La situation présente dans les pays musulmans n'est pas une preuve de la permission (des images) , plutôt cela est interdit en raison de la preuve authentique concernant cela. Donc, il est nécessaire de désapprouver la prise d'images conformément à cette preuve. Qu'Allah bénisse et envoie la paix sur notre prophète Muhammad, sa famille et compagnons.

Le Comité Permanent pour les verdicts religieux et la guidée islamique d'Arabie Saoudite

Article tiré du site assalafi.com
Source : *Fatawa Al-Lajnat id-Da'imah*, 1/484.
Traduit en français parles salafis de l'Est